

**Modifications et corrections  
apportées par World Sailing  
aux Règles de Course à la Voile 2021-2024**



Il s'agit de la version 2. Des versions ultérieures peuvent être publiées à tout moment avant le 31 décembre 2024 pour montrer les modifications et corrections supplémentaires apportées par World Sailing.

Ces modifications et corrections ont été approuvées par World Sailing pour entrer en vigueur le 1er janvier 2022.

*Note des traducteurs : les modifications et corrections ne concernant pas la version française n'ont pas été reportées dans le texte ci-dessous.*

**MODIFICATION n°1**

**Règle D1.1**

Ajouter une nouvelle règle D1.1(a) :

**(a) Dans la définition de *Finir*, supprimer les mots « après avoir pris le départ »**

Renommer les règles actuelles D1.1(a)-D1.1(h) en D1.1(b) – D1.1(i).

**CORRECTIONS**

**Règle 76.3** Remplacer « l'Offshore Racing Council » par « l'Offshore Racing Congress ».

**Règle 89.1** Remplacer les premiers mots « les courses doivent être organisées » par « une épreuve doit être organisée ».

**Annexe B – Règles de Course en flotte Windsurfs**

Dans la règle B2, règle 18.2(c), supprimer la dernière phrase afin que la règle 18.2(c) débute par :

La règle 18.2(c) est modifiée comme suit :

- (c) Quand une planche est tenue par la règle 18.2(b) de donner la *place à la marque*, elle doit continuer à le faire même si par la suite un *engagement* est rompu ou un nouvel *engagement* est établi. ~~Cependant, si la planche ayant droit à la *place à la marque* dépasse la position bout au vent, la règle 18.2(b) cesse de s'appliquer.~~

## Annexe C – Règles de Match Racing

Dans la règle C6.7, remplacer « N.1 » par « N1.1 ».

Dans la règle C9.1, remplacer la seconde phrase par :

La règle 66.2 est modifiée comme suit : « Une *partie* dans l'instruction ne peut pas demander de réouverture. »

## Annexe F – Règles de Course Kiteboards

Dans la définition **Prendre le départ**, supprimer :  
« et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique ».

Remplacer la définition **Se redresser par** :

Un kiteboard se *redresse* à partir du moment où il n'est plus manœuvrant jusqu'à ce qu'il le redevienne, sauf s'il est *chaviré*.

Dans la règle F3, règle 36(b), supprimer « 30.2, »

Dans la règle F4, première ligne de la règle 44.1(b), ajouter le mot « sérieux » comme ci-dessous :

...a causé une blessure, un dommage sérieux ou un enchevêtrement...

Dans la règle F8, règle A5.2, supprimer la dernière phrase :

Un kiteboard pénalisé selon la règle 30.2 doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

*Document World Sailing traduit par les membres du groupe de travail Traductions de la CCA, dirigé par Yves Léglise, composé de (par ordre alphabétique) :*

- Corinne Aulnette
- Romain Gautier
- Tom Grainger
- Yves Léglise
- Cécile Vénuat

